

Séance du 25 mars 2025

DCM : N° 2025-03-04

**OBJET : ATELIER MUNICIPAL – PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUE**

**L'an deux mil vingt-cinq  
Le vingt-cinq mars**

Envoyé en préfecture le 31/03/2025

Reçu en préfecture le 31/03/2025

Publié le

ID : 025-200082758-20250325-2025\_03\_04-DE



**NOTA :** Compte-rendu  
de cette délibération affiché  
le 28/03/2025  
Convocation du Conseil du  
19/03/2025

Membres en exercice : 18  
Membres présents : 15  
Ayant pris part au  
vote : 18  
Ayant donné  
procuration : 3

**Résultat du vote :**

**Pour :** 18  
**Contre :** 0  
**Abstention :** 0

Le Conseil Municipal de la commune de TARCENAY-FOUCHERANS s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale sous la présidence de M. Maxime GROSHENRY, Maire, en session ordinaire.

**Etaient présents :** M. Maxime GROSHENRY, M. Nicolas DEMOLY, M. Christophe FAIVRE-PIERRET, Mme Anne HENRY, M. Patrice PRETOT, M. Michel DARTEVEL, Mme Mireille PICARD, Mme Laurence JACQUIER, Mme Nathalie LAURENT, Mme Bénédicte CHARITE, Mme Corinne BERTRAND, M. Ghislain VICAIRE, M. David BOILLIN, M. Pierre CLAUSSE, M. David HUMBERT

**Absents ayant donné pouvoir :** M. Emmanuel LACOMBE, excusé, pouvoir à M. Pierre CLAUSSE, Mme Isabelle GAINET, excusée, pouvoir à M. Patrice PRETOT ; Mme Christina MARCHAND, excusée, pouvoir à Mme Laurence JACQUIER

**Absents :**

**Secrétaire de séance :** En application de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil Municipal : Mme Mireille PICARD a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire qu'elle a acceptées.

Vu la délibération n° 2024-09-04 du 19 septembre 2024 par laquelle le Conseil Municipal a approuvé la mission d'assistance du SYDED pour une installation photovoltaïque à l'Atelier Municipal.

Suite à une consultation dans le cadre d'un marché de travaux pour la réalisation d'une installation solaire photovoltaïque sur le bâtiment de l'atelier communal au 9 rue des Aubépines – Tarcenay - 25620 Tarcenay-Foucherans, le Maire informe que :

- La procédure de passation a été une procédure adaptée ouverte pour un marché de travaux
- La consultation a été réalisé par le biais de la plateforme de dématérialisation : SYNAPSE
- La mise en ligne a été réalisé le 27/11/2024
- La fin de consultation était le mercredi 14/01/2025 à 12h
- Le nombre de retrait a été de 19 et que 6 entreprises ont proposés une offre
- Une négociation a été réalisée avec les 2 premières entreprises qui étaient classé.
- Il faudra prévoir le budget total du projet en prenant compte de la TVA à 20% sur les travaux et rajouter le coût de raccordement d'ENEDIS (non connu actuellement)

L'analyse des offres proposé par le SYDED est annexé à la présente délibération

Le Conseil Municipal a retenu l'offre classée première (90,83/100) au regard des critères de sélection indiqués au règlement de consultation (prix 50 %, valeur technique 50 %), il est proposé d'attribuer le contrat à l'entreprise suivante :

- ECODOUBIO - 2 rue des dolines - 25500 LE BELIEU

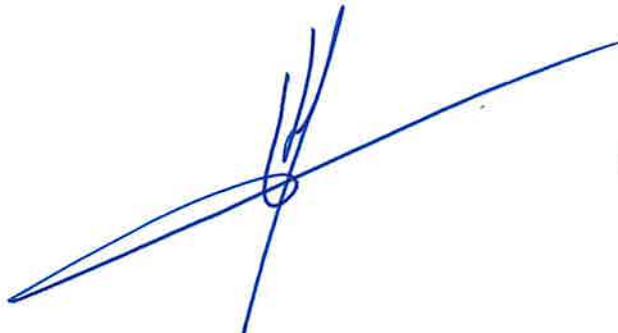
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Attribue le marché à l'entreprise ECODOUBIO pour un montant de 88 240,58 € HT (tranche ferme) et 1 770 € pour la tranche optionnelle (maintenance pour 3 ans) soit un montant total de 90 010,58 € HT, soit 108 012,69 TTC.
- Autorise le Maire à signer les pièces des marchés tous documents nécessaires à la bonne exécution de ce projet (demande de raccordement ENEDIS, convention de création de l'opération d'autoconsommation collective ...).

Le taux de TVA applicable au projet est de 20 %. L'estimation du coût de raccordement avec ENEDIS est de 2 500 € TTC. Le montant total de l'opération sera d'environ : 110 513 € TTC

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.  
Vote à majorité : 18 pour, 0 contre, 0 abstention

Le Maire,  
Maxime GROSHENRY



Envoyé en préfecture le 31/03/2025

Reçu en préfecture le 31/03/2025

Publié le

Berser  
Levraut

ID : 025-200082758-20250325-2025\_03\_04-DE